



Jun  
2008

# La Revue de l'APAJH 04

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



## L'AG départementale Le Congrès national à Grenoble

### Edito

*L'assemblée générale de notre association, qui se tient ce samedi 14 juin est, en principe, un temps fort de la vie associative. Comme il se doit, dans les différents rapports nous y retracerons les événements qui ont marqué cette année: construction de deux nouveaux bâtiments, ouverture d'un nouvel établissement, modification et extension des agréments des divers services, dans le souci, bien sur, d'un meilleur service rendu à la population. Nous y évoquerons également nos projets : nombreux, ambitieux, parfois comportant sinon une part de risque, pour le moins une part d'inconfort.*

*Pour ma part il me revient d'attirer notre attention sur deux faits majeurs qui vont animer, rythmer, conditionner la vie de notre association et son action dans les années à venir ; je veux donc vous parler du CPOM et de l'ARS .*

*Nous sommes vous le savez, dans notre secteur, friands de sigles !*

*Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est un contrat, comme son nom l'indique. Nous sommes en train de le préparer avec la DDASS et cela devrait, tout en simplifiant les procédures administratives, nous permettre de raisonner sur des perspectives de 5 ans et non plus d'une année comme c'est le cas en ce moment.*

*Nous permettant d'analyser les besoins des personnes en situation de handicap dont nous avons la charge sur un plus long terme, cette nouvelle manière de procéder devrait nous permettre de mieux répondre aux attentes de tous et en particulier de nous adapter aux besoins de chacun et d'en suivre les évolutions, dans une dynamique évolutive, en proposant des parcours qui s'adaptent à chacun.*

*Cette manière beaucoup plus globale de voir les choses devrait nous permettre, en plus, de créer un véritable siège d'association avec les moyens nécessaires à l'accomplissement de notre mission : locaux regroupés en un lieu unique et distinct des établissements, personnels et matériels spécifiques et bien identifiés ; l'objectif étant de mieux mener à bien les actions engagées et de concevoir les outils nécessaires pour répondre aux besoins qui ne sont pas encore satisfaits à ce jour.*

*L'ARS, Agence Régionale de Santé, cela existe déjà pour le secteur hospitalier (ARH) et va être étendu au secteur du médico social.*

*L'ARS est chargée de conduire la politique régionale de santé (hospitalière, médico-sociale, sanitaire et médecine de ville) en disposant d'une enveloppe dédiée à ces trois secteurs. Il s'agit d'un pilotage régional et non plus départemental des politiques menées au bénéfice des usagers.*

*Quelles modifications cela va t il entraîner ?*

*Plusieurs et nous n'avons encore pas tout compris, sans doute.*

*Le niveau de discussion, l'échelle de réflexion seront la région : cela signifie un éloignement des décideurs par rapport aux réalités du terrain (lesquelles sont très particulières dans nos départements alpins) mais aussi un rapport de forces qui n'est plus du tout le même (à l'échelle de la région Paca notre département ne représente pas grand chose).*

*Une autre lecture est possible des effets de ce changement d'échelle : cela devrait permettre une plus grande marge de manoeuvre et une plus grande solidarité des « gros » envers les « petits ».*

*Les expériences récentes en matière de politique hospitalière (secteur déjà piloté par l'ARH) nous incitent à une grande prudence sinon scepticisme.*

*Un autre corollaire, lié à cela, même s'il n'en découle pas directement, est la volonté affichée de l'état de réduire le nombre d'établissements de notre secteur et surtout le nombre d'associations gestionnaires, pour plus d'efficacité nous dit on. Sans doute.*

*Pour notre part, association nous réclamant de la défense du service public, du service rendu au public, nous ne pouvons accepter la disparition programmée des petites associations de notre secteur qui assurent un accompagnement au plus près et au quotidien, à l'échelon local, des personnes en difficulté.*

*Le maître mot de tout cela est le souhait de réduire les coûts, de simplifier les procédures.*

*Nous réclamons un pilotage en fonction des besoins des personnes ; la réponse qui nous est apportée est une réponse, essentiellement comptable.*

*Nous en sommes encore au pressentiment de ce que ces nouvelles données vont apporter à notre secteur. Souhaitons que nos associations, qui sont le fer de lance de la politique en direction des personnes en situation de handicap (et de tous ceux qui sont en difficulté par là-même) survivent à ces modifications de structure fondamentales et que nous ne commencions pas, ici, la chronique d'une mort annoncée.*

*Michel Suarez*



APAJH 04 Route de Saint Jean - 04160 Château-ARNOUX

Tél. : 04 92 64 44 11 Fax : 04 92 64 96 16- Mel : secretariat.assoc@apajh04.asso.fr

Site internet : <http://apajh04.free.fr/>

Edité et imprimé par l'association APAJH 04 - Directeur de publication : Jean-Pierre Faurand

# ITEP de Champtercier

16 mai 2008

Réception avec les entreprises et les représentants de la municipalité.



Le mardi 4 mars 2008, sur la sollicitation du Comité d'Hygiène et de Sécurité des services départementaux des Impôts et du Trésor Public, des représentants du comité départemental d'entente « Handicap 04 » ont animé une journée de sensibilisation aux divers types de handicaps auprès des personnels d'accueil et des agents en contact avec le public.

Documents filmés, matériel présenté, témoignages et échanges verbaux ont permis de faire connaître les personnes et leurs handicaps (sensoriels, physiques, psychiques), de différencier déficiences et maladie mentale, de faire toucher du doigt les incapacités, désavantages sociaux de ces personnes ainsi que toutes leurs potentialités et souhaits d'insertion sociale.

L'APAJH était représentée par la directrice de l'IME « La Durance » qui a co-animé un atelier avec sa collègue de l'ADAPEI, association partenaire, bien rodée à cette démarche d'information sur le terrain.

Une journée riche en humanité avec des interlocuteurs attentifs et des cadres très concernés.



Sommaire :

p1 : Edito, CPOM, ARS  
p2 : ITEP, classes délocalisées, AG départementale , 4 mars  
p3 : SESSAD à la neige , UPI ouvrant en sept. 2008  
p4 : accès à l'emploi des TH, congrès national

## Classes délocalisées

A travers son projet éducatif, l'APAJH développe l'idée d'une scolarisation des enfants en situation de handicap, inspirée des programmes de l'Education Nationale, et organisée au plus près de leur environnement.

C'est ainsi qu'est née l'idée de classes délocalisées en collège pour des jeunes de l'IME La Durance et de l'ITEP de Champtercier. Il s'agit de ne pas rompre le lien avec l'école ordinaire après une orientation en établissement, et de permettre à chaque jeune, au regard de ses potentialités intellectuelles et de socialisation, de vivre des temps de scolarisation avec les autres élèves du collège.

La classe délocalisée est un dispositif ouvert sur un établissement ordinaire qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes et à préparer leur insertion dans la société.

Les grandes lignes du projet se déclinent ainsi :

Le partenariat établissement spécialisé/ collège :

La classe délocalisée permet de favoriser les échanges et d'associer les élèves respectifs autour de projets pédagogiques communs.

Un outil d'intégration sociale :

Les jeunes seront confrontés aux exigences et contraintes du milieu collégien, plus stimulant qu'un environnement en établissement.

Ils partageront la vie quotidienne des collégiens.

Ils tisseront des liens avec l'ensemble d'une classe d'âge, pendant les temps d'enseignement comme pendant les temps de vie scolaire.

Un outil d'intégration scolaire :

Certains jeunes pourront tirer bénéfice d'une intégration adaptée dans des classes du collège.

Les moyens :

Un enseignant spécialisé de l'établissement assurera le regroupement des jeunes au sein du collège, la continuité des enseignements et l'adaptation scolaire.

Un éducateur assurera l'aide à l'intégration au sein du collège ; il facilitera la vie quotidienne des élèves de l'établissement sur l'ensemble du temps scolaire.

Plusieurs collèges du département ont été sollicités pour accueillir ces classes délocalisées, partout l'accueil a été ouvert et constructif. Ont finalement été retenus le collège d'Oraison pour l'IME et le collège Borrelly à Digne, pour l'ITEP.

Une convention sera établie entre les structures pour organiser la collaboration et répartir les responsabilités. *Jean-Pierre Faurand*

## Assemblée générale

### APAJH 04

Samedi 14 juin  
à 9 h

SESSAD  
« La Durance »  
L'Escale

#### Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG du 09/06/2007
- Rapport moral du Président
- Compte rendu d'activité de l'association
- Bilan financier de l'association
- Rapports du commissaire aux comptes et de la commission de contrôle
- Renouvellement de la commission de contrôle
- Délégations diverses
- Fixation du montant de la part départementale de la cotisation 2009
- Divers



**POINT SUR LES UPI :**  
**«UNITES PEDAGOGIQUES**  
**D'INTEGRATION »**  
**OUVRANT EN SEPTEMBRE 2008**

**1° UPI « DYS »**

Le dispositif de scolarisation d'enfants « dys » : dysphasiques ou dyslexiques sévères sera fonctionnel dès la rentrée de septembre 2008 au collège de Volx.

- Les enfants seront scolarisés dans leur classe de référence, 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> (éventuellement 4<sup>ème</sup>). Ils ne seront pas plus de trois par classe (il sera tenu compte de la spécificité de leurs difficultés pour leur affectation dans les classes).

- Une dizaine d'enfants seront concernés par ce dispositif pour la première année de fonctionnement.

- Un enseignant du 1<sup>er</sup> degré maître spécialisé, assisté d'une auxiliaire de vie scolaire prendra en charge individuellement et/ou collectivement certains enfants, en grande difficulté dans leur classe de référence malgré les adaptations mises en place.

Les élèves, pour y être orientés, doivent satisfaire aux critères suivants :

◆ Etre reconnu par la MDPH (bilan centre référent, potentialités intellectuelles.),

◆ Habiter dans un rayon autour de Volx entraînant un temps de déplacement domicile/collège n'excédant pas ¾ heure (maximum).

- La CDA oriente les collégiens concernés par ce dispositif, Mr l'Inspecteur d'Académie les y affecte.

- A l'intérieur du collège une salle spécifique permettra au SESSAD (orthophoniste, psychologue à orientation cognitive, éducateurs spécialisés, psychomotricienne,) ou à d'autres structures de soins concernées, d'accompagner les enfants suivis, au plus près de leur lieu de scolarisation en lien avec l'enseignant de la classe.

**Une série de rencontres et de réunions (parents, professionnels, enseignants) est prévue avant la fin de l'année scolaire (juillet 2008) afin de préparer au mieux la scolarisation de ces jeunes dès la rentrée de septembre.**

**Journée à la neige pour les enfants du SESSAD et leurs familles**

Pour la troisième année consécutive, le SESSAD « LA DURANCE » a organisé le samedi 8 mars 2008, à la station d'ANCELLE (05), une journée « NEIGE » ouverte à tous les enfants suivis par le service et à leurs familles. Le service, doté, grâce à l'aide de la Caisse d'Epargne et de municipalités d'un parc de matériel de SPORT ADAPTE, rend accessible certaines activités sportives aux enfants handicapés et permet à des enfants ou adolescents à mobilité réduite de partir en séjour de neige avec leurs camarades de classe.

Ce samedi, vingt enfants se sont initiés ou perfectionnés en ski alpin, ont goûté aux joies de la glisse grâce aux fauteuils-ski, pulkas, hippocampe...

Une fois de plus, tous ont apprécié les qualités d'accueil des personnels de la station d'Annelle : remontées mécaniques, école de ski, restauration. Organisée dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale pour la troisième année consécutive et répondant au souhait des familles, cette journée a réuni environ 70 personnes plus une dizaine de professionnels du SESSAD.

Les objectifs de ce type de journée sont multiples :

- rencontre des familles entre elles,

- découverte de matériels pouvant leur être prêtés pour leurs sorties,

- relations différentes du contexte habituel entre les membres de l'équipe du SESSAD, les enfants et leurs parents.

Le nombre croissant de participants d'année en année témoigne de l'intérêt et l'utilité de ce genre de sortie que tous souhaitent renouveler l'an prochain.

**2° UPI Lycée**

Elle ouvrira à Digne dès septembre 2008 au Lycée d'Enseignement Professionnel Beau de Rochas : un niveau correct de socialisation sera exigé.

- Elle concerne dix adolescents déficients intellectuels de niveau fin de cycle III et venant des trois UPI collège (Sainte-Tulle, Château-Arnoux, Digne les Bains).

- L'enseignant sera un professeur du second degré titulaire du 2 CA.SH aidé dans sa tâche par une assistante de vie scolaire.

- Chaque adolescent bénéficiera d'un parcours individuel avec alternance de séquences en classe, de séquences en atelier et de stages en milieu professionnel. Les objectifs ne sont pas ceux d'une certification professionnelle mais d'une découverte de champs professionnels.

- Si l'éloignement pour certains élèves nécessite un hébergement, un partenariat avec le collège Gassendi ou avec le Lycée David Neel sera possible. Les élèves seront alors accompagnés (veilleur de nuit, éducateur... ?).

- La CDA oriente les collégiens concernés par ce dispositif, Mr l'Inspecteur d'Académie les y affecte.

*Bernard Nicolas*

**Inauguration de l'ITEP  
de Champtercier  
vendredi 27 juin 17h  
en présence de  
Madame Abollivier, Préfète des  
Alpes de Haute Provence**



**Le CA du 24 avril : présentation des comptes financiers, avec la participation des représentants des nouvelles municipalités de Champtercier, Château-Arnoux et l'Escale.**

**Rappel : les municipalités dans lesquelles sont implantés des établissements de l'APAJH 04 sont membres de droit du CA.**

**Par ailleurs, l'association est en train de rencontrer les nouvelles municipalités mises en place à l'issue des dernières élections municipales.**

## L'APAJH 04

a organisé le jeudi 6 mars à l'IME « La Durance » une réflexion sur

### « l'accès à l'emploi et au monde du travail des Personnes en Situation de Handicap »

La loi obligeait les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6% de PSH. La nouvelle loi de février 2005 réaffirme cette obligation, l'étend à de nouvelles catégories de PSH et durcit les amendes. Le statut de la Fonction publique est modifié. La lourdeur du handicap est reconnue et le surcoût pour ces embauches doit être pris en charge.

#### Le département rencontre des difficultés :

- La première, formation professionnelle des jeunes qui ne sont pas dans des Etablissements Spécialisés : il n'existe pas de prise en charge pour les jeunes sortant d'UPI. Ils doivent revenir à l'IME, ce qui n'est pas toujours leur projet et celui de leur famille.

- Pas de possibilités d'apprentissage devant les machines dangereuses avant 18 ans s'il n'y a pas de formation qualifiante. L'IME et l'IM pro ont des ateliers 1<sup>ère</sup> formation mais qui ne débouchent pas vers des qualifications. Comment peut-on former les jeunes de moins de 18 ans sans les confronter aux machines ? Quand ils sont en stage en entreprise, le problème est le même car la responsabilité de l'établissement et celle de l'employeur sont engagées. Un dossier a été adressé à la Das chargée d'intervenir auprès de l'inspection du travail mais n'a pas eu de réponse.

#### Les actions envisagées :

##### - Pénétrer le monde du travail :

Sensibiliser et persuader les Entreprises de leur intérêt et avantages à accepter ces jeunes.

Accès aux contrats qualifiants par alternance : ils ont été mis en place mais le financement de l'accompagnement ne suit pas. Un CFAS fonctionne dans l'IME et il est nécessaire de rapprocher ces jeunes de CFA, GRETA. La création d'un Sessad avec volet éducatif, thérapeutique, pédagogique pour les 18-25 ans est à envisager. Actuellement un projet de financement Agefiph pour l'accompagnement de certains jeunes est à l'étude.

En CDA, les mesures d'orientation vers Cap emploi sont difficiles : beaucoup de dossiers, les mesures de financement sont établies sur des critères de qualité et de résultat et elles ne vont pas toujours vers les jeunes les plus handicapés. Les Cap Emploi sont financés au nombre de contrats signés.

##### Maintenir dans l'emploi :

Peu de SAVS : les jeunes issus d'Etablissement spécialisé perdent souvent leur emploi, pas forcément pour des raisons professionnelles mais souvent à cause de leurs difficultés à gérer leur vie personnelle. L'association a déposé un dossier Crosm pour la création d'un service d'accompagnement de ces jeunes. Il a reçu un avis très favorable mais n'a pas été créé par manque de financement.

Peu de moyens pour le SAMETH de l'IAP: un demi-poste lui a été attribué. Il vient en aide à la PSH pour son maintien sur son poste de travail quand ce dernier évolue ou quand les capacités de la PSH changent.

On retrouve les personnes qui ont perdu leur emploi, soit dans le monde du travail protégé (en ESAT) où elles occupent la place de personnes plus

handicapées, soit dans le secteur de l'exclusion.

##### Perte du travail en milieu ordinaire :

Les EA sont des entreprises ordinaires mais la question du nombre des aides, de la formation, de l'accompagnement social fragilisent ces structures.

Les MDPH :

Les dossiers sont traités dans les 4 mois mais la CDA ne peut pas réellement travailler sur les projets de vie professionnelle. Quelquefois les dossiers reviennent plusieurs années après sans qu'une solution professionnelle ait été trouvée.

##### Le débat est ouvert :

La loi est sortie mais pas les décrets. Les fonds sont collectés mais pas redistribués.

Les entreprises qui n'embauchent pas des PSH sont sanctionnées mais ce n'est peut-être pas la bonne solution.

Nécessité de contacter les entreprises pour les sensibiliser à la PSH, leur apporter notre aide pour la constitution des dossiers et les démarches à faire. On sait se rapprocher des ent. mais il est très difficile d'accompagner la PSH car il manque un Sessad d'environ 20 places. Pour être insérer il faut être accompagné.

L'entreprise est parfois satisfaite des prestations du jeune mais ne le garde pas

La Direction du travail a fait avec l'aide du Comité d'Entente, un gros travail de diagnostic et de programmation d'actions : fiches établies en direction des entreprises pour les éclairer sur les adaptations au poste de travail. Le Centre des Impôts a organisé une réunion sur l'accueil de la PSH dans la fonction publique.

Nécessité de connaître le bassin d'emploi pour répertorier ses besoins, ses possibilités. Toutefois il sera difficile de faire une formation spécifique aux besoins ce qui n'est d'ailleurs pas la fonction de l'IME. Il accompagne couramment les jeunes dans différentes formations.

La Direction du travail a prévu des financements pour faire suivre la PSH par un tuteur mais la mise en place est difficile.

Dans une formation qualifiante, la validation des objectifs pour l'obtention du diplôme est difficile pour une PSH mais elle n'est pas obligatoire.

Le Comité d'entente est intervenu pour la mise en place des plans d'action à l'initiative de la direction du travail, c'est une force de pression.

Compte-rendu d'Arlette Berbeyser

**GRENOBLE**

**CONGRÈS**

**NATIONAL DE L'APAJH**

**Le congrès national de l'APAJH aura lieu à Grenoble les 19, 20 et 21 juin avec, pour thème principal, « l'accès au travail de la personne en situation de handicap ».**

**Sur ce thème, l'APAJH 04 a engagé une réflexion le 6 mars (voir ci-dessus) avec la participation de Yves Hamelin, représentant de la Fédération des APAJH, elle a participé le 30 mai à la régionale de Nîmes et elle organisera un débat lors de son assemblée générale du 14 juin.**